



DOUCET, BETH & ASSOCIÉS

Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION G.R.D.R.

66 RUE MARCEAU
93100 MONTREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

À l'Assemblée Générale de l'association G.R.D.R.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23/06/2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association G.R.D.R. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Total Bilan :	10 573 684 euros
Total Produits d'exploitation :	5 877 906 euros
Total Résultat :	24 685 euros

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans l'annexe « Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

➤ **Reconnaissance du chiffre d'affaires :**

Votre association constate ses produits selon une méthode décrite dans les notes de l'annexe intitulées «D-Subventions», «K-Produits et charges imputables à un autre exercice». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application de cette méthode en appréciant les données et hypothèses retenues, en effectuant des tests de détail et en examinant les procédures appliquées au sein de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

DOUCET, BETH ET ASSOCIÉS

*Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris*

Représentée par Nathalie ELIO



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

BILAN ACTIF

ACTIF	2018			2017
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres	2 740	2 740		
Immobilisations corporelles	134 801	95 013	39 787	24 905
Immobilisations financières	20 086	8 272	11 814	13 338
TOTAL I	157 627	106 026	51 601	38 243
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	9 245 259	17 762	9 227 497	8 931 101
Autres	389 319		389 319	717 806
Valeurs mobilières de placement	12 702		12 702	12 702
Disponibilités (autres que caisse)	877 500		877 500	417 630
Caisse	7 967		7 967	3 702
TOTAL II	10 532 747	17 762	10 514 984	10 082 942
Charges constatées d'avance (III)	7 099		7 099	30 911
TOTAL GENERAL (I+II+III)	10 697 472	123 788	10 573 684	10 152 096

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU
93558 MONTREUIL

BILAN PASSIF

PASSIF	2018 net	2017 N-1 net
Capitaux propres		
Capital	133 710	129 362
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	(14 285)	(32 465)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	24 685	18 181
Provisions réglementées		
TOTAL I	144 110	115 077
Provisions pour risques et charges (II)	55 635	18 811
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	392 354	463 681
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	177 311	182 726
Autres	608 674	674 740
TOTAL III	1 178 339	1 321 147
Produits constatés d'avance (IV)	9 195 600	8 697 060
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	10 573 684	10 152 096

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU
93558 MONTREUIL

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES (Hors taxes)	2018 Net	2017 Net
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	2 316 244	2 125 619
Impôts, taxes et versements assimilés	81 907	65 453
Rémunération du personnel	1 767 980	1 542 686
Charges sociales	463 840	413 469
Dotations aux amortissements	41 487	18 972
Dotations aux provisions		
Autres charges	1 150 971	643 123
Charges financières	9 460	15 974
TOTAL (I)	5 831 890	4 825 297
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	33 630	700
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		18
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	5 865 520	4 826 015
BENEFICE OU PERTE	24 685	18 181
TOTAL GENERAL	5 890 205	4 844 196

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRODUITS (Hors taxes)	2018 net	2017 net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	107 449	104 703
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	5 742 140	4 609 744
Autres produits	19 816	97 678
Produits financiers	8 501	26 151
TOTAL (I)	5 877 906	4 838 276
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	12 299	5 920
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	5 890 205	4 844 196
TOTAL GENERAL	5 890 205	4 844 196

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

I - PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés conformément aux dispositions du code de commerce ainsi qu'à celles du Plan Comptable général (CCG) et du plan comptable des associations tels qu'ils résultent des règlements CRC 99-01 et ANCC 2014-03

Les procédures d'enregistrement et de classement sont conformes aux exigences des comptabilités informatisées.

Il n'y a pas de dérogation aux principes comptables sur l'exercice.

III - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels	Linéaire	1 an
Agencements, installations	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	Entre 3 et 5 ans

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	2 740					2 740
TOTAL immobilisations incorporelles	2 740	-	-	-	-	2 740
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains			18 294			18 294
Constructions sur sol propre						-
Constructions sur sol d'autrui						-
Constructions installations générales	10 000		-			10 000
Installations techniques et outillage industriel	1 256					1 256
Installations générales, agencements et divers	26 591					26 591
Matériel de transport	24 736					24 736
Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 671		1 253			53 924
Emballages récupérables et divers						-
Immobilisations corporelles en cours						-
Avances et acomptes						-
TOTAL immobilisations corporelles	115 254	-	19 547	-	-	134 801
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mises en équivalence						-
Autres participations						-
Autres titres immobilisés						-
Prêts et autres immobilisations financières	21 611			1 525		20 086
TOTAL immobilisations financières	21 611	-	-	1 525	-	20 086
TOTAL GENERAL	139 605		19 547	1 525	-	157 627

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU
93558 MONTREUIL

Variation des immobilisations

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				-
Concession, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	2 740			2 740
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		18 294		18 294
Constructions sur sol propre				-
Constructions sur sol d'autrui				-
Constructions installations générales	10 000	-		10 000
Installations techniques et outillage industriel	1 256			1 256
Installations générales, agencements et divers	26 591			26 591
Matériel de transport	24 736			24 736
Matériel de bureau, informatique et mobilier	52 671	1 253		53 924
Emballages récupérables et divers				-
TOTAL VALEURS BRUTES	117 994	19 547	-	137 541
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Amorts concessions, brevets et droits similaires	2 740			2 740
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Amorts des constructions	-			-
Amorts installations techniques	1 256			1 256
Amorts installations générales	23 258	1 928		25 186
Amorts matériel de transport	24 736			24 736
Amorts matériel de bureau et informatique	41 099	2 737		43 836
Amorts autres immobilisations corporelles	-			-
TOTAL AMORTISSEMENTS	93 089	4 665	-	97 754
VALEURS NETTES COMPTABLES	24 905	14 882	0	39 787

B. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de garantie versés pour la location de bureaux en France.

C. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les créances douteuses et litigieuses représentent 32 850 € dont 17 762 € en à nouveau.

Les provisions sont constituées au bout d'un exercice sans nouvelle du créancier.

D. Subventions

Une comptabilité analytique par projets est tenue. Les conventions ont été enregistrées pour leur montant total. En fonction de l'état d'avancement du projet, la quote-part non encore réalisée est comptabilisée en produits constatés d'avance, ainsi que les financements des années suivantes des conventions pluriannuelles.

E. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût historique. A l'inventaire ce dernier est rapproché de la valeur liquidative afin de constater d'éventuelles provisions, les calculs sont réalisés selon la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti).

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

F. Tableau de variation des fonds associatifs

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds associatif sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-32 465	18 180		-14 285
Résultat de l'exercice	18 181	6 504		24 685
Fonds associatif avec droit de reprise	129 362	4 348		133 710
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	115 078	29 032	0	144 110

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

G. Provisions règlementées

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-	-	-

Provisions pour litiges				-
Provision pour garant. données aux clients				-
Provisions pour pertes sur marchés à termes				-
Provisions pour amendes et pénalités		-		-
Provisions pour pertes de change				-
Provisions pour pensions et obligat.simil.				-
Provisions pour impôts				-
Provisions pour renouvellement des immo.				-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				-
Autres provisions pour risques et charges	18 811	36 824		55 635
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	18 811	36 824	-	55 635

Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. Titres mis en équival.				
Provisions sur immo. Titres de participation				
Provision sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-	-	-	-

TOTAL GENERAL

18 811

36 824

-

55 635

DOUCET BETH & ASSOCIES
Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
12-14 rue de l'Eglise - 75015 PARIS

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU
93558 MONTREUIL

H. Echéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 086		20 086
TOTAL de l'actif immobilisé	20 086	0	20 086
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	32 850		32 850
Autres créances clients	9 212 409	5 872 793	3 339 616
Créance représent. De titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	16 296	16 296	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 014	1 014	
Etat - Impôts sur les bénéfiques			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	37 523	37 523	
Etat - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	334 486	334 486	
TOTAL de l'actif circulant	9 634 578	6 262 112	3 372 466
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 099	7 099	

TOTAL GENERAL	9 661 763	6 269 211	3 392 552
----------------------	------------------	------------------	------------------

ETAT DES DETTES	Période du 01/01/18 au 31/12/18	A 1 an au plus	A plus de 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
1 an maximum à l'origine	2 082	2 082		
à plus de 1 an à l'origine	390 272		390 272	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	177 311	177 311		
Personnel et comptes rattachés	108 158	108 158		
Sécurité sociale et autres organismes	143 429	143 429		
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. Et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	357 087	357 087		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 195 600	5 855 984	3 339 616	

TOTAL GENERAL	10 373 939	6 644 051	3 729 888	-
----------------------	-------------------	------------------	------------------	----------

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU

93558 MONTREUIL

I. Charges à payer et produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements à crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 178
Dettes fiscales et sociales	165 608
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	229 786

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 459 915
Personnel	
Organismes sociaux	2 799
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 462 714

IV - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

J. Résultat financier

Les produits et les charges financiers de l'association sont composés de plus-value sur cessions de valeurs mobilière et des gains et pertes de change.

ASSOCIATION GRDR

Sise 66, Rue MARCEAU
93558 MONTREUIL

K. Produits et charges imputables à un autre exercice	
Produits constatés d'avance	9 195 600 €
Charges constatées d'avance	7 099 €

L. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de -21 330€, il correspond pour l'essentiel à des pertes sur conventions anciennes et à des différences de règlement des gains et perte de changes.

M. Transfert de charges

Il n'y a pas de transfert de charges au 31/12/2018

V - AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

L'effectif moyen des salariés :

- ✓ De droit Français 27
- ✓ De droit Africain 74

B. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 31/12/2018.

C. Dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés. Ils sont tous bénévoles.

D. Filiales et participations

L'association n'a pas de filiale.

E. Informations relatives aux frais d'audits et de commissariat aux comptes

Le Cabinet DOUCET, BETH ET ASSOCIES assure la fonction de commissariat aux comptes. A ce titre la rémunération de la mission de commissaire en 2018 s'élève à 23 820 € TTC.

La facturation pour la réalisation d'audits spécifiques sur projets en 2018 s'élève à 4 800 € TTC.